

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 MAI 2025

DÉLIBÉRATION N° 033-2025D

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-six du mois de mai à dix-huit heures trente le Conseil, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur Claude CAU, Maire.

PRESENT(S): Isabelle AUFRÈRE, Jean-Pierre BALDET, Patrick BOILEAU, Claude CAU, Lydia FABRE, Lydie JALBAUD, Laurent GAYS, Yvelise LEDOS.

POUVOIR(S): Pierre CASSE à Claude CAU, Christophe PAUTREL à Lydia FABRE.

ABSENT(S):

CONSEILLERS MUNICIPAUX

En exercice : **10**

Présents : **8**

Pouvoirs : **2**

Votants : **10**

SECRETAIRE DE SEANCE : Patrick BOILEAU

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION DEMATERIALISEE : 19/05/2025

VOTE :

Pour : **10**

Contre : **0**

Abstention : **0**

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION DE MOBILIER URBAIN

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il souhaiterait continuer à aménager l'aire de la Batteuse en y installant une table pique-nique et des bancs. Cette aire permettrait aux administrés de tous âges, aux familles, aux écoles et aux touristes de profiter d'une aire de loisirs proposant des activités qui peuvent plaire au plus grand nombre. Il souhaiterait également, pour inciter les citoyens à nettoyer les déjections canines, installer des bornes hygiène canine.

Monsieur le Maire propose de demander l'aide du Conseil Départemental de la Haute Garonne pour l'acquisition de ce mobilier urbain.

L'estimation de cette acquisition s'élève à 5 800.50 € HT, soit 7 020.00 € TTC.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

DÉPENSES € HT		RECETTES € HT	
Table de pique-nique	1 167.90 €	Subvention CD 31 60 %	2 503.15 €
Bancs x 3	2 364.00 €		
Bornes hygiène x 3	640.02	Part communale	1 668.77 €
TOTAL HT	4 171.92 €	TOTAL HT	4 171.92 €
TVA	834.38 €	TVA	834.38 €
TOTAL TTC	5 006.30 €	TOTAL TTC	5 006.30 €

La part communale et la TVA (soit 2 503.15 €) seront financées sur les fonds propres de la commune.

En conséquence, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise l'acquisition de mobilier urbain.
- Sollicite l'aide du Conseil Départemental de la Haute-Garonne
- Approuve le plan de financement présenté.
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire afin de prendre les mesures administratives, financières et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2025 en section investissement.

Le Maire

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication et de transmission en Préfecture.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Le Maire



Claude CAU

Télétransmis en Préfecture le 27/05/25
Date de mise en ligne sur le site internet de la collectivité le 27/05/25
Notifié à l'intéressé le 27/05/25